

003816
N° _____ /INS/DG/DAF/SDBM/SMA/mkf

Yaoundé, le 01 SEPT 2025

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO//INS/CIPM/2025 DU 07/08/2025 POUR
L'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
(INS), EXERCICE 2025**

ADDITIF :

Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, Maître-d 'Ouvrage, informe les soumissionnaires intéressés par l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert ci-dessus cité des modifications ci-après :

PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT :

AU LIEU DE :

15.1. Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires ci-après sont valables autant pour l'évaluation du dossier administratif que pour l'évaluation des offres techniques et financières.

Il s'agit de :

Offre administrative

15.1.1. De l'absence du cautionnement de soumission timbré et du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) ;

15.1.2. De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission et son récépissé de consignation délivré par la caisse des Dépôts et de Consignations) ;

15.1.3. Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;

15.1.4. Non-respect du mode de soumission ;

15.1.5. Non-respect du format de fichiers des offres ;

Offre Technique

15.1.6. Non satisfaction d'au moins six (06) « oui » sur huit (08) critères essentiels ;

15.1.7. De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non-abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;

15.1.8. Absence de la charte d'intégrité paraphé à toutes les pages, cachetés, datée et signée ;

15.1.9. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales paraphé à toutes les pages, cachetés, datée et signée ;

15.1.10. Absence du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé à toutes les pages, cachetés, datée et signée ;



15.1.11. Absence du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à toutes les pages, cachetés, datée et signée ;

15.1.12. Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS

Offre Financière

15.1.13. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;

15.1.14. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

LIRE PLUTOT

15.1. Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires ci-après sont valables autant pour l'évaluation du dossier administratif que pour l'évaluation des offres techniques et financières.

Il s'agit de :

Offre administrative

15.1.1. De l'absence du cautionnement de soumission timbré et du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) ;

15.1.2. De la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission et son récépissé de consignation délivré par la caisse des Dépôts et de Consignations) ;

15.1.3. Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;

15.1.4. Non-respect du mode de soumission ;

15.1.5. Non-respect du format de fichiers des offres ;

Offre Technique

15.1.6. Non satisfaction d'au moins six (06) « oui » sur huit (08) critères essentiels ;

15.1.7. De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non-abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;

15.1.8. Absence de la charte d'intégrité paraphé à toutes les pages, cachetés, datée et signée ;

15.1.9. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales paraphé à toutes les pages, cachetés, datée et signée ;

15.1.10. Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ;

15.1.11. Absence de l'attestation de catégorisation ou la copie de la décision rendant publique la classification dans une catégorie donnée, en vue de participer à une consultation dans le secteur des BTP.

Offre Financière

15.1.13. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;

15.1.14. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO):

Article 29



infos@ins-cameroun.cm
www.ins-cameroun.cm



Rue/Road, 3025, Quartier du Lac
BP/P. O BOX : 134, Yaounde – Cameroons



+237 222 22 28 88
+237 222 22 29 98

Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires ci-après sont valables autant pour l'évaluation du dossier administratif que pour l'évaluation des offres techniques et financières.

Il s'agit de :

Offre administrative

- De l'absence du cautionnement de soumission timbré et du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) ;
- De la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission et son récépissé de consignation délivré par la caisse des Dépôts et de Consignations) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-respect du mode de soumission ;
- Non-respect du format de fichiers des offres ;

Offre Technique

- Non satisfaction d'au moins six (06) « oui » sur huit (08) critères essentiels ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non-abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Absence de la charte d'intégrité paraphé à toutes les pages, cachetés, datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales paraphé à toutes les pages, cachetés, datée et signée ;
- Absence du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé à toutes les pages, cachetés, datée et signée ;
- Absence du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à toutes les pages, cachetés, datée et signée ;
- Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS

Offre Financière

- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

LIRE PLUTOT

Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires ci-après sont valables autant pour l'évaluation du dossier administratif que pour l'évaluation des offres techniques et financières.

Il s'agit de :

Offre administrative

- De l'absence du cautionnement de soumission timbré et du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) ;



CAMEROUN • CAMEROON

- De la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission et son récépissé de consignation délivré par la caisse des Dépôts et de Consignations) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-respect du mode de soumission ;
- Non-respect du format de fichiers des offres ;

Offre Technique

- Non satisfaction d'au moins six (06) « oui » sur huit (08) critères essentiels ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non-abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Absence de la charte d'intégrité paraphé à toutes les pages, cachetés, datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales paraphé à toutes les pages, cachetés, datée et signée ;
- Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ;
- Absence de l'attestation de catégorisation ou la copie de la décision rendant publique la classification dans une catégorie donnée, en vue de participer à une consultation dans le secteur des BTP.

Offre Financière

- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE).

PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) :

ARTICLE 25 : RÉCEPTION PROVISOIRE.

25.4 COMMISSION DE RECEPTION PROVISOIRE.

Au lieu de :

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

- **Président :** Le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;
- **Rapporteur :** Le Chef de Brigade Spécialisé d'Entretien N°2 à la Direction du Patrimoine de l'Etat au Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) ;
- **Membres :**
 - Le Chef de Service du marché ;
 - Le Sous-Directeur du Budget et de la Maintenance INS ;
 - Le Chef du Service des Equipements et de la Maintenance à l'INS ;
 - Le Chef du Service des Marchés Publics à l'INS ;
 - Le Cocontractant.
- **Observateur :** Le représentant du MINMAP



Lire plutôt :

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

- **Président :** Le Maître d’Ouvrage ou son représentant ;
- **Rapporteur :** Le Chef de Brigade Spécialisé d’Entretien N°2 à la Direction du Patrimoine de l’Etat au Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) ;
- **Membres :**
 - Le Chef de Service du marché ;
 - Le Sous-Directeur du Budget et de la Maintenance INS ;
 - Le Chef du Service des Equipements et de la Maintenance à l’INS ;
 - Le Chef du Service des Marchés Publics à l’INS ;
- **Observateur :** • Le représentant du MINMAP ;

-**Invité:** Le Cocontractant.

LE DIRECTEUR GENERAL

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM /INS ;
- Affichage/Chronos.

